

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le quatorze décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
21 décembre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD pour les délibérations 1, 22 et 24, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 1, 22 et 24, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 1, 22 et 24, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,
Mathilde LOUCHARTE, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Chantal LAHARNAR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sabine HONORE, ayant donné procuration à Sabine HONORE

ABSENTS

Fatima KARRAD pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Christelle DUTRIAUX
Rafik BZIOUI

DEL/2022/FI/105**Rapport d'orientation budgétaire 2023**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Métropole Européenne de Lille) et sera publié sur le site internet de la commune.

En septembre 2020, le Conseil Municipal a adopté le Guide des Orientations Politiques Hémoises. Ce document constitue le cadre des actions menées durant tout le mandat.

Par conséquent, le budget 2023 s'attachera à traduire les 3 finalités du GOPH 2020-2026 à savoir :

- Poursuivre la mutation de Hem, conforter sa modernisation et l'amplifier, avec pour ambition de rester une ville unie, dynamique et à taille humaine qui facilite la vie des Hémois.
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles Hémois, investir en faveur de la transition écologique, tout en accentuant l'ouverture de la ville à la nature.
- Conforter l'identité d'une ville animée qui attire, cultive l'esprit de solidarité, entretient la convivialité, pour rassembler les Hémois.

Introduction au Débat d'Orientation Budgétaire

A l'instar des années précédentes depuis le début de ce mandat, l'élaboration du projet de budget est fortement impactée par des événements extérieurs au contexte communal qui influent néanmoins lourdement sur les hypothèses de recettes et de dépenses des collectivités locales et du bloc communal dans l'année à venir. La dégradation de la situation géopolitique depuis l'offensive russe en Ukraine, les conséquences de celle-ci sur le marché des énergies ont accentué des tendances inflationnistes qui se distinguaient déjà, avec la reprise de l'activité post-covid, sur les matières premières. La hausse sans précédent récent du coût de l'énergie, le ralentissement d'ores et déjà observable de l'activité économique, l'incertitude entourant les perspectives de croissance en 2023, sont autant d'éléments qui fragilisent tant l'environnement économique et social dans lequel évoluent les communes, que les projections sur leurs équilibres budgétaires. L'absence de perspectives nettes quant à la mobilisation de l'Etat qui permettrait de compenser l'impact sur les finances communales de l'inflation, de l'augmentation du point

d'indice et des coûts liés aux consommations énergétiques, une situation délicate pour les collectivités locales.

Dans ce contexte, la ville entend tirer parti d'une situation financière saine tout en restant fragile, pour maintenir une offre diversifiée de services aux habitants, soutenir la cohésion sociale, tout en accélérant la transition énergétique engagée ces dernières années, pour davantage de sobriété.

PREMIERE PARTIE : LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE POUR 2023

Une attention renouvelée pour la cohésion sociale

Dans un contexte économique qui fragilise encore davantage les familles et personnes les plus exposées aux difficultés de la vie quotidienne, la ville entend maintenir son attention en direction des plus modestes.

Ainsi, le Centre Communal d'Action Sociale reste le vecteur essentiel de l'accompagnement social municipal, avec la volonté d'apporter la réponse la plus adaptée à la situation de chaque usager. La ville mobilise ses agents afin d'assurer un **suivi individualisé des personnes** qui la sollicitent, afin d'envisager avec celles-ci une approche globale des difficultés rencontrées et des réponses susceptibles d'être apportées en fonction des problématiques exposées : isolement, inadaptation du logement, santé, accès à l'emploi...

Elle s'inscrit également dans un réseau de partenaires en mesure d'apporter une réponse plus spécifique en fonction de la problématique (bailleurs sociaux, services sociaux du Département, AISE, réseau associatif...).

Dans le même esprit, la ville accompagnera plus particulièrement les centres sociaux dans la définition et la mise en œuvre de leur projet, afin d'apporter aux familles les réponses les plus efficaces à leurs attentes en matière d'offre de services et d'animations, en particulier au sein des Quartiers en Politique de la ville.

De fait, **l'année 2023 verra la poursuite du projet de rénovation urbaine des quartiers Lionderie-Trois Baudets**, qui implique un travail de suivi du relogement des familles impactées par le projet, en lien avec le bailleur social. L'effort de relogement se concentre désormais plus particulièrement sur les foyers domiciliés sur le site de la cité familiale, secteur-clé de la reconfiguration du quartier.

Sensible aux difficultés rencontrées par ailleurs par les Hémois les plus fragiles confrontés à la hausse du coût de l'énergie, la ville continuera de **soutenir l'aide exceptionnelle à l'énergie attribuée sous conditions par le CCAS** aux personnes pour qui la facture énergétique de l'hiver 2022-2023, pèse d'un poids trop lourd dans le budget du foyer.

Alors que la **Maison de la Petite enfance célébrera en 2023 ses 20 ans**, la ville sera par ailleurs attentive au maintien de l'offre de services habituellement proposés dans le domaine de la petite enfance, pour laquelle l'offre de places en crèche a été renforcée en 2022. **Le budget de la ville intègrera en particulier les crédits de fonctionnement en année pleine de la micro-crèche Oasis.**

De même, l'accompagnement des seniors restera un axe de travail conséquent des services de la ville, en particulier avec les actions et animations prévues dans le cadre du dispositif « **Hem ta retraite** ». La ville s'appuiera sur l'expertise du Conseil des seniors pour accompagner et compléter ses actions en direction de ce public.

L'année 2023 verra également se concrétiser, sur le site de l'ancien site du centre social des Hauts Champs, **la Maison pluridisciplinaire de santé** qui, contribuera à la formation des futurs professionnels de santé, tout en assurant, avec les professionnels locaux en exercice, l'accueil des publics en demande de suivi médical ou dans le cadre d'actions de prévention.

La prévention et la sensibilisation resteront enfin au cœur des manifestations et événements organisées par la ville dans le cadre des campagnes telles qu'Octobre rose, la prévention du diabète ou de l'obésité, et la lutte contre les violences faites aux femmes.

La tranquillité publique en priorité constante

La ville maintiendra l'effort engagé depuis 2020 en faveur de la tranquillité publique, dans le cadre de la police municipale mutualisée. Elle prévoit dans ce cadre les crédits nécessaires au maintien d'un effectif de 18 agents appuyés d'une brigade canine forte de deux effectifs dont un des chiens policiers atteignant l'âge de réforme sera remplacé dans le courant de l'année. La ville dispose ainsi désormais d'une **police municipale présente 7j/7** sur son territoire, en charge de la sécurité des sites publics et des manifestations, comme de la sécurité sur la voie publique et la prévention des infractions de toute nature, en lien avec la police nationale et les services de Mme la Procureure de la République.

Ce faisant, la police municipale continuera parallèlement à participer au dialogue entretenu à l'initiative de la police nationale, avec le réseau de citoyens référents, issus notamment du dispositif voisins vigilants.

La police municipale poursuivra de surcroît ses **actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière**, sans doute toujours plus nécessaires en raison d'un partage accentué des voies publiques entre automobiles, transports en commun, vélos et trottinettes. Ses actions seront orientées de façon privilégiée vers les plus jeunes et les scolaires.

La police municipale s'appuiera dans l'exercice de ses missions sur le **réseau de caméras de vidéoprotection**, dont le déploiement continuera à se développer en 2023, et qui permet notamment la vidéoverbalisation des infractions routières.

Elle pourra également compter sur l'implantation nouvelle de **caméras-pièges** qui permettront de mieux identifier et sanctionner les auteurs de dépôts sauvages, qui portent encore régulièrement atteinte à la qualité du cadre de vie.

Mener de front les transitions écologique et énergétique.

La ville de Hem poursuivra en 2023 la mise en œuvre de son agenda développement durable et l'application de ses orientations en faveur de la transition écologique. Elle mettra en particulier l'accent, compte tenu du contexte tendu autour des énergies, sur la transition énergétique, et la concrétisation effective de **la stratégie de sobriété** définie dans la délibération adoptée par le conseil municipal le 5 octobre dernier.

Celle-ci implique en effet une accélération du rythme des investissements prévus soit dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments municipaux, soit afin de réduire les consommations engendrées par le

fonctionnement des services municipaux. Les différents travaux de rénovation de la majorité de leurs crédits aux dépenses répondant à cet objectif. Ainsi ils s'attacheront à achever les travaux d'isolation de l'Espace Franchomme, de la Cantoria, de l'Hôtel de ville. Trois écoles feront également l'objet d'une réfection de toiture : Victor Hugo, Marie Curie et Marcel Pagnol.

La phase 2 des travaux de rénovation de l'Ecole De Lattre de Tassigny sera également engagée en 2023.

Le PPIM Sports sera essentiellement tourné vers le remplacement des éclairages de nos équipements sportifs par des dispositifs LED.

De surcroît, la ville expérimentera la création d'un ombrière photovoltaïque sur le parking de la Maison de l'Emploi et des Services Publics.

De même, l'année 2023 verra la mise en œuvre de la rénovation complète de l'éclairage public, pour laquelle la phase des procédures a été menée à bien en 2022. L'opération vise à renouveler entièrement le réseau d'éclairage public de la commune, de manière à ce que celui-ci soit significativement moins consommateur d'énergie, et plus modulable dans sa gestion quotidienne, s'insérant en cela dans la démarche de *smart city*.

La ville poursuivra par ailleurs le déploiement du Plan Vélo qui s'intègre au Schéma Local des Mobilités durables. Elle complètera ainsi, en lien avec la MEL, l'aménagement des itinéraires cyclables sur la voie publique, de manière à encourager la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens. L'attention sera plus particulièrement marquée sur les liaisons avec les communes environnantes, à l'instar de l'aménagement cyclable du Chemin Bayart envisagé pour l'année prochaine, et qui facilitera la jonction avec Sailly-lez-Lannoy, sous réserve de la possibilité de mener parallèlement les travaux d'assainissement en direction des riverains. De même, l'aménagement de l'avenue de Gaulle prendra-t-il en compte la pérennisation d'une voie cyclable. **L'aide à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électrique adoptée en 2020 sera reconduite.** Les actions de sensibilisation à l'emploi du vélo, à l'instar de la fête du vélo ou des actions de prévention à la sécurité routière en direction du jeune public, contribueront enfin à élaborer un environnement favorable à la pratique du vélo à Hem.

Par ailleurs, la ville de Hem est candidate à participer à l'expérimentation métropolitaine de mise à disposition au public de trottinettes électriques en libre-service. Elle travaillera avec les services de la MEL à la mise en œuvre de cette expérimentation qui a pour but de diversifier l'offre de modes doux de déplacement sur Hem.

Alors que le diagnostic du projet de Plan de mobilités de la MEL met en évidence un recul de la marche parmi les modes de déplacement dans le territoire roubaisien, la ville souhaite sensibiliser au recours à celle-ci en particulier pour les trajets quotidiens les plus courts. Elle concevra à cette fin un **metrominuto hémois** qui donnera à chacun une estimation des temps de déplacements à pied, voire en vélo, depuis divers points de la ville.

La ville déploiera de surcroît au cours de l'année les premières bornes de recharge électrique implantables sur son domaine privé. C'est en effet la Métropole Européenne de Lille qui est compétente pour le développement de l'infrastructure de recharge sur le domaine public, à destination du grand public. Il revient à la ville de compléter le dispositif par l'implantation de bornes sur les aires de stationnement de ses équipements municipaux.

Dans la lignée des études et travaux préparatoires menés de la mise en œuvre des orientations du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports collectifs, **la ville poursuivra l'accompagnement des services métropolitains en vue du déploiement d'une ligne de tramway jusqu'au centre-ville de Hem.** Il s'agira de prendre part, en 2023, aux études de faisabilité complémentaires menées par la MEL et nécessaires à l'examen plus précis des conditions d'insertion de cette infrastructure de transport collectif dans la trame urbaine.

L'année 2023 confirmera également l'engagement de la ville en faveur de la préservation de ses espaces naturels et agricoles ainsi que de la biodiversité. La reconduction du label 3 fleurs décerné dans le cadre du concours des villes et villages fleuris, et l'attribution à la ville du label national « Territoire engagé pour la Nature » en cette fin 2022, témoignent en effet de la volonté municipale dans ce domaine, et de la reconnaissance dont bénéficient, de la part des partenaires institutionnels, les actions ou projets qui en découlent. **La ville poursuivra ainsi la concrétisation du projet d'Observatoire de la Biodiversité à proximité de la base de loisirs et de l'étang de pêche et continuera de développer les actions en faveur de la Nature en ville,** (plantations d'arbres, Croqu'Hémois, aides à la végétalisation des façades, renaturation des cours d'écoles...). **La redynamisation du Mail Dunant, entérinée par la délibération de juin dernier, sera engagée avec une première étape qui consiste en l'aménagement d'un îlot de fraîcheur.**

Les associations au cœur de la vie hémoise.

Comme chaque année, les associations demeureront les partenaires privilégiés de la commune dans le cadre de l'animation de la ville et de la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques municipales, que ce soit en direction des seniors, des jeunes, dans les domaines sportifs, sociaux ou culturels. Après deux années perturbées par la pandémie, les associations retrouvent, de manière certes différenciée, un rythme d'activité traditionnel. Les événements et manifestations prévus dans le cadre de leurs projets, les activités proposées chaque semaine contribuent à générer et entretenir ce lien social plus que jamais indispensable. Les associations reconnues par la ville comme écoles de discipline, plus particulièrement, peuvent à nouveau offrir aux plus jeunes une diversité d'activités sportives ou culturelles dans un cadre qui assure la qualité des enseignements dispensés.

De manière à assurer aux associations un cadre de travail sécurisé, la ville assurera en 2023 la stabilité du soutien financier qu'elle leur apporte, avec une enveloppe globale de subvention identique à celle votée en 2022.

Dans le cadre de son partenariat avec les associations, la ville met plus spécifiquement en avant en 2023 la participation de ces dernières à la démarche de sobriété énergétique adoptée par le conseil municipal le 14 octobre dernier. C'est en effet par l'intermédiaire des associations et de leurs adhérents, et par le biais des usagers des équipements culturels ou sportifs municipaux, que peuvent entrer en pratique un certain nombre de préconisations visant à l'adoption de comportements moins consommateurs d'énergie. La ville, par le biais des services pilotes, sensibilisera les responsables d'associations au rôle qu'ils peuvent tenir dans ce contexte, et incitera dans les équipements, notamment grâce à la pose d'une signalétique adaptée, à des usages plus attentifs aux consommations énergétiques.

Une attention renouvelée en direction des jeunes de l'éducation.

Comme chaque année, l'attention de la ville se portera plus particulièrement sur les écoles afin d'assurer aux élèves de bonnes conditions matérielles d'apprentissage et de découverte des savoirs fondamentaux. Ainsi, la ville poursuit-elle la mise en œuvre des travaux prévus au sein des établissements scolaires dans le cadre des Programmes Pluriannuels d'Investissement et de Maintenance : elle priorise plus spécialement les travaux de rénovation thermique susceptibles de générer des gains en termes de consommation énergétique, et accélère autant que possible les interventions de cette nature, initialement prévues dans le cours du mandat.

De plus, la ville poursuit en 2023 la végétalisation des cours d'écoles et leur aménagement pour une plus grande mixité des activités qui s'y déroulent. Ainsi, cette année, les écoles Victor Hugo et Marie Curie bénéficieront-elles de ce programme d'intervention qui vise à créer des îlots de fraîcheur au sein des établissements scolaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget supplémentaire 2023.

Cette attention aux écoles est d'autant plus importante que la ville, à l'image de nombreuses communes du territoire national, connaît actuellement **une baisse de la démographie scolaire corrélée à celle de notre population hémquoise**. Celle-ci affecte aussi bien les écoles publiques que privées. Face aux coûts fixes des équipements scolaires, cette baisse démographique entraîne une augmentation du coût d'un élève scolarisé dans une école publique et par conséquent **augmente le forfait des écoles privées**.

Outre l'augmentation du forfait aux écoles privées, l'année 2023 sera également marquée par une forte augmentation du budget consacré à la **restauration scolaire car le prix d'achat du repas de cantine a enregistré une augmentation de 9,56 %**.

L'inflation se répercute, de plus, sur les coûts de transports scolaires ou à l'occasion des activités des ALSH. La ville souhaite autant que possible maintenir un haut niveau d'activités et de découverte pour les enfants scolarisés ou inscrits en centre de loisirs à Hem. Elle étudie les moyens de réduire ces frais de transport. Dans ce contexte, la ville n'en maintient pas moins les **classes de découverte, gratuites pour toute une classe d'âge**. Après les Vosges, les classes de découverte hémquoises changent en 2023 de destination et mettront le cap vers la Normandie.

Par ailleurs, la diversité des âges et des attentes comme celle des réponses à leur apporter, mobiliseront en 2023 les actions de la ville en direction des publics jeunes hémquois.

Ainsi, la ville continuera de mettre en œuvre les actions visant à encourager l'autonomie des adolescents et la sensibilisation à la citoyenneté des plus jeunes (avec notamment le fonds d'aide aux jeunes et le conseil de la jeunesse).

La ville poursuivra également en 2023 ses actions visant à attirer vers les structures associatives d'animation culturelles et sportives, voire les structures d'accompagnement social et vers l'emploi, les jeunes qui restent éloignés de ces dernières. Cet objectif passe ainsi par le soutien réaffirmé de la ville aux **lieux dits « de captation »** ou au dispositif de médiation de rue qui permet d'aller vers les jeunes qui, pour des raisons diverses, se tiennent à l'écart des lieux ou des espaces d'animation bénéficiant d'un cadre organisé. **Elle maintiendra, dans le même**

esprit, son soutien aux actions de prévention de la désertification des parcours individuels dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative.

Enfin, si le soutien de la ville aux associations a aussi pour but de développer une offre d'activités diverses rencontrant l'intérêt des jeunes hémoids, elle maintient également les activités nouvelles qui rencontrent leur public et connaissent un succès de fréquentation : c'est notamment vrai de **l'ALSH linguistique** qui permet aux plus jeunes de s'habituer à la pratique de l'anglais en dehors du cadre scolaire, de **l'E-sports Académie** qui encadre le développement de la pratique des jeux vidéo et de leurs compétitions ou du **Sea, Hem et Sun** qui offre des animations gratuites et familiales ouvertes à tous durant le mois de juillet.

Une ville vivante grâce à l'activité économique et le soutien à l'emploi.

Le soutien à l'activité économique et commerciale ainsi qu'une veille constante dans ces domaines restent un axe majeur de travail pour la ville de Hem en 2023.

Elle entend ainsi maintenir les liens qui se sont tissés avec les acteurs économiques sur son territoire, qu'il s'agisse de l'Union commerciale ou du Club d'entreprises.

De façon traditionnelle, la ville reste en veille des opportunités d'évolution de l'offre économique sur son territoire, ou d'implantation de nouvelles activités susceptibles, par la présence de leurs salariés, de soutenir l'activité commerciale et d'offrir des opportunités d'emplois pour les Hémoids en recherche.

S'agissant des plus éloignés de l'emploi, la ville acte son retrait de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée. Bien que volontaire à l'expérimentation dès l'extension du périmètre de cette dernière, la ville constate en effet que la phase préalable de mobilisation des partenaires de la démarche et de sensibilisation des demandeurs d'emplois intéressés, n'a pas permis de réunir un nombre de porteurs de projets suffisamment significatif, pour lui permettre de s'engager davantage dans le dispositif. Elle n'en poursuivra pas moins l'accompagnement des personnes qui se sont fait connaître dans le cadre de cette période préalable, et qui sont motivées dans la poursuite de leurs projets, et aura recours dans ce cadre aux services de la Maison de l'Emploi du Val de Marque. La ville confirme d'ailleurs en 2023 son soutien aux actions des structures réunies au sein du GIP Agire Val de Marque, telle que la Mission Locale travaillant en partenariat avec le PLIE et Pôle Emploi.

Maintenir le rythme des investissements pour la qualité urbaine et le cadre de vie.

La transition écologique et énergétique se mène de pair avec la transition urbaine, entamée depuis plusieurs années, et que la ville poursuivra en 2023.

La transformation de la ville, de ses espaces publics, de l'habitat et de ses équipements, prend notamment forme dans le cadre du projet de rénovation urbaine des quartiers Lionderie-Trois Baudets. Les engagements de la ville en matière d'équipements et d'espaces publics, continuent en effet de se concrétiser dans le cadre de ce projet. Ainsi, après les mises en service de la nouvelle école Jules Ferry et de l'espace Bournazel en 2022, la ville engage-t-elle en 2023 la **construction du Dojo** qui accueillera les adeptes d'arts martiaux et les élèves du groupe scolaire Saint-Exupéry. Ce nouvel équipement sportif complétera l'offre

d'activités et verra s'implanter à sa proximité, quand il sera construit, qui constituera un îlot de fraîcheur dans le quartier. Parallèlement, la ville accompagnera la MEL et le bailleur social dans le cadre des opérations leur revenant dans le cadre du projet. S'agissant de la MEL, la réalisation du parvis de l'espace Bournazel et le prolongement de la rue de l'Abbé Lemire sont attendus en 2023. La concrétisation d'opérations de construction de logements est attendue, s'agissant de Vilogia, sur le site de l'ancien Centre social des Hauts Champs.

Par ailleurs, la ville poursuit en 2023 les études en vue de la requalification des locaux de l'ancienne école Jules Ferry, dans le but d'aboutir, en 2024, à un avant-projet de tiers-lieu associant activités culturelles et de formation.

La dynamique de diversification de l'offre de logements et de services ainsi que la rénovation d'équipements publics concerneront également le centre-ville.

Dans la logique des priorités arrêtées en faveur de la transition énergétique, **la salle de sports Leplat, particulièrement vétuste et énergivore, fera l'objet de travaux de déconstruction-reconstruction à partir du deuxième semestre 2023.** L'opération s'inscrit dans un cadre plus large visant à compléter l'offre de logements et de services au sein du Cœur de ville. Ainsi, les études se poursuivront en 2023 pour accueillir, sur l'ancien site des Ateliers municipaux, un ensemble de logements complété de cellules commerciales en rez-de-chaussée. De même, un linéaire commercial complété de logements à l'étage s'insérera rue Coubron, en façade de l'actuelle salle Leplat. **La salle de spectacles du Zéphyr verra ses espaces techniques et dédiés à l'accueil des artistes complétés pour accueillir plus facilement des spectacles reposant sur la prestation de troupes.**

Parallèlement, la ville engagera les procédures induites par le projet de requalification de la salle des fêtes dont les qualités énergétiques comme la modularité doivent également être améliorées, ainsi que pour les salles de sport Blaise Pascal et de Beaumont.

De plus, dans le cadre des évolutions du schéma des déchets ménagers de la MEL, la ville expérimentera sur le quartier de Beaumont, limitrophe de la ville de Croix qui s'engage dans ce dispositif, la collecte du verre par l'implantation de Points d'Apport Volontaire.

Enfin, la ville poursuivra la réalisation des investissements décidés par les Hémois, en 2022, dans le cadre du Budget Participatif, qui connaîtra dans le même temps une quatrième édition.

Un service public qui se modernise et s'adapte.

La ville s'efforce d'adapter les modalités du service public, de manière à ce que celui-ci soit assuré conformément aux attentes de la population en termes d'accessibilité ou de diversité des missions. Cet objectif sera poursuivi en 2023.

Cette année, l'accent sera plus particulièrement porté sur le développement de l'application ville de Hem qui aura pour but de rendre facilement accessible à la population l'ensemble des informations concernant la commune. L'application, téléchargeable depuis un smartphone, permettra à chacun de disposer de l'information accessible depuis les différents supports de communication municipaux. Elle permettra d'accéder également aux services et démarches en ligne.

Dans le même esprit, la ville franchira une étape supplémentaire de la smart city, avec un pilotage à distance et plus souple de l'éclairage public que permettra la modernisation de celui-ci. La ville pourra ainsi bénéficier d'un éclairage différencié selon les quartiers ou les rues, optimisant ce faisant les consommations d'énergies et les coûts s'y rapportant.

Le recours aux technologies pour rendre la ville plus facile aux habitants et ses services plus efficaces, n'écarte pas pour autant l'emploi de moyens de diffusion de l'information plus classiques mais qui restent accessibles à un public varié qui demeure, pour des raisons diverses, non connecté. Qu'il s'agisse ainsi des nouveaux panneaux lumineux acquis et complétés en 2022 ou des supports écrits tels que le magazine municipal, la ville tient à maintenir une diversité de canaux de communication pour maintenir un contact régulier avec le plus grand nombre de Hémois.

Durant l'hiver 2022-2023, la ville et ses agents s'efforceront également d'adapter le service public aux aléas probables liées à toute résurgence éventuelle de l'épidémie de Covid, ou aux risques de délestage causés par la faiblesse de la production d'électricité. Si pour l'heure les communes demeurent en attente des prescriptions de l'Etat dans cette dernière hypothèse, il n'en est pas moins vraisemblable qu'elles seront sollicitées dans le cadre de leur offre de services de proximité (écoles, petite enfance, accueil des seniors...).

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation et de l'augmentation des tarifs de ses fournisseurs, la ville sera amenée à réétudier les tarifs de ses services et activités en cours d'année.

De plus, la modernisation et l'adaptation du service public amènent la ville à continuer d'optimiser les moyens mobilisés pour mettre en œuvre celui-ci. Le cadre intercommunal, fondé notamment sur des partenariats avec les communes voisines, offre ainsi la possibilité de mettre en commun des outils ou des dispositifs permettant d'assurer un meilleur service aux habitants, à l'instar de ce qui existe déjà concernant la police mutualisée intercommunale, l'instruction des autorisations d'urbanisme ou les politiques de l'emploi. C'est dans cette optique que s'agissant de la propreté urbaine, **la ville investira, par exemple, dans une balayeuse qui sera également mise à disposition des communes voisines moyennant leur participation aux frais de fonctionnement. La même démarche sera explorée s'agissant de l'offre de service en médiathèque, et de l'offre d'activités culturelles, dans le cadre d'une programmation intercommunale coordonnée et complémentaire.**

Enfin, la ville renforcera ses liens avec ses partenaires institutionnels (Département, MEL, Région...) sur les actions relevant de leurs compétences respectives.

Le sport et la culture accessibles à tous les publics.

L'animation de la ville à travers des activités associatives quotidiennes, culturelles, sportives ou de loisirs, ainsi qu'autour de manifestations populaires et festives, restera la marque de l'identité de notre ville en 2023.

Les rendez-vous du Carnaval, d'Oxyg'hem, de Hem en fêtes et des fêtes de Noël, resteront ainsi autant de temps forts de la convivialité hémoise, auxquelles des animations complémentaires viennent se greffer (Course Nature du Val de Marque, chasse à l'oeuf, fête foraine, fête du vélo...).

Motivés par la volonté de permettre l'accès de tous à la dispositifs du Pass'Sport Culture continueront également de faciliter l'aide à l'adhésion aux structures qui proposent et encadrent les activités.

Dans le même esprit, le soutien plus particulier de la ville aux écoles de discipline continuera de permettre aux jeunes Hémois l'apprentissage d'une discipline artistique ou sportive, avec un encadrement de qualité.

Par ailleurs, la ville mettra particulièrement l'accent sur les équipements qui hébergent les activités quotidiennes ou les manifestations et événements qui y sont organisés.

Outre la construction du Dojo et de la salle Leplat, ainsi que la requalification de la salle des Fêtes et des deux salles de sport précédemment évoquées, les études seront poursuivies en vue de la rénovation des salles du Mail Dunant. **Une vigilance particulière s'exercera aussi, en cohérence avec les priorités énergétiques actuelles, sur les travaux de maintenance permettant de réduire les consommations de fluides.**

En parallèle des études menées sur le site du futur Tiers lieu, un travail de préfiguration d'une médiathèque en réseau, accompagné par la MEL dans le cadre de la Bibliothèque Numérique Métropolitaine, se poursuivra avec les communes voisines intéressées. L'objectif pour la ville est double : d'une part, proposer œuvres et services susceptibles de répondre de façon diversifiée aux attentes des habitants, d'autre part, attirer vers le livre, et plus largement l'écrit, un public qui en reste éloigné pour des raisons diverses. Déjà activement soutenu par la bibliothèque associative installée Ferme Franchomme et ses bénévoles, adhérente au réseau des Bibliothèques pour Tous, l'accès au Livre et à la lecture pourrait ainsi trouver une voie complémentaire au sein du Tiers lieu dédié à la culture et à la formation, au cœur du quartier des Trois Baudets.

Dans le même esprit, le second semestre 2023 amorcera la dynamique propre au Salon du Livre Jeunesse qui se tiendra en 2024. L'année prochaine verra donc l'achat des livres qui permettront, dans un premier temps, le travail préalable mené en lien avec les écoles en vue du Salon du Livre.

Au-delà du livre, la ville maintiendra son soutien aux actions de l'école de Musique et aux activités de l'Ensemble Orchestral de Hem. Toujours avec la volonté d'encourager l'accès à l'apprentissage de la musique et à la découverte des instruments pour les plus jeunes dans les quartiers prioritaires, la ville s'inscrira dans le dispositif métropolitain OPUS qui prend le relais du dispositif DEMOS.

Les activités de l'Espace Culturel de la Ferme Franchomme seront complétées, tout au long de l'année 2023, par le programme d'animations et expositions qui prendra place au sein de la Maison du Patrimoine et de l'Histoire Locale. L'objectif est de rendre accessible au public l'histoire de notre commune et de son territoire proche, en explorant différentes thématiques qui illustrent les modes de vie d'autrefois et leur évolution au fil du temps.

La ville confirmera ses liens avec le Théâtre de l'Aventure qui fêtera ses 40 ans en 2023. Le théâtre de l'Aventure participe à l'identité ainsi qu'à l'originalité culturelle de la commune, en donnant depuis 1982 à tous les publics, en particulier dans les quartiers prioritaires, un accès au spectacle vivant et à la pratique théâtrale. 2023 donnera l'opportunité de mettre en relief le travail effectué tout au long de ces années.

De plus, la ville de Hem aura l'occasion de mettre en relief dans le cadre des jumelages. Outre le suivi des initiatives esquissées à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire du Jumelage Hem-Mossley, **la ville fêtera le trentième anniversaire du jumelage avec Wiehl en Allemagne.**

Enfin, **le Zéphyr proposera en 2023 une offre de spectacles diversifiée entre concerts, théâtre et humour.** La salle de spectacles poursuivra ainsi son inscription sur la scène culturelle régionale et métropolitaine. Un travail autour d'un pass culture intercommunal, tel qu'il existait il y a quelques années, sera mené avec les communes voisines intéressées, de manière à permettre l'accès aux spectacles à un tarif préférentiel.

DEUXIEME PARTIE : CONTEXTE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I) **Le contexte économique et social reste fragile, l'inflation et la hausse du coût du travail érode les excédents anticipés, tandis que l'absence de réel cap rend les tentatives d'élaboration de schémas prospectifs plus que jamais approximatifs.**

La crise internationale entre l'Ukraine et la Russie, succède à deux années de ralentissement économique consécutives au Covid. L'inflation généralisée, et dont on ne sait trop évaluer le terme de cette tension, installe un climat de grande fragilité et d'incertitude tant sur le plan économique que social.

Aucun espoir de résorption convaincante de cette situation ne saurait se dessiner vraisemblablement jusqu'à la fin 2024, voire un peu au-delà.

L'incertitude devient l'horizon de gestion, et les collectivités doivent s'accoutumer de stratégies de court terme, voire tout au plus, de moyen terme. La politique des petits pas doit prévaloir, et à défaut de réelle visibilité au-delà de 18/24 mois, elles devront donc se focaliser davantage sur la bonne réalisation des feuilles de route, auxquelles elles se seront astreintes, dans cet espace-temps court.

Pour autant, elles doivent ou devront, dès à présent intégrer les changements de paradigmes, impulsés depuis de nombreuses années, et qui aujourd'hui se concrétisent pleinement : raréfaction de la ressource en énergie, tension et réorientation du marché du travail, besoin de transformation de l'économie, lutte contre les menaces de tous types, etc...

Plus que jamais, les modes de gestion des collectivités doivent donc également évoluer. Dans de nombreux domaines, « faire moins mais faire mieux » devra probablement guider l'action publique locale.

Cela se fera dans un contexte d'érosion des excédents à venir des collectivités locales, et sans qu'un réel cap ne puisse être clairement dessiné, compte tenu des incertitudes pesant sur l'environnement général.

Enfin, et comme nous l'observons depuis de nombreuses années, la situation extrêmement dégradée des finances publiques nationales, permet difficilement d'envisager à court et moyen terme un soutien financier accru de l'Etat envers les collectivités locales.

Ainsi, dans ce contexte global à la fois incertain, fragile, n des ressources en énergies, la tension du marché du travail, il reste extrêmement difficile pour l'Etat comme pour les collectivités de se projeter. Les tentatives de scénarios prospectifs restent conditionnées à un certain nombre d'aléas qui restent difficilement prévisibles.

Dans ce contexte difficile, la bonne gestion de la ville de Hem depuis plus de 20 ans, et sa situation financière qui demeure saine et favorable, constituent un atout majeur, à moyen terme, ainsi que la meilleure garantie de maintien d'une offre de service de qualité et variées, à l'ensemble de ses concitoyens.

II) L'Etat et les Collectivités locales : le statuquo demeure, en attendant d'hypothétiques jours meilleurs, en fin de mandat local.

En raison des contraintes extérieures économiques, politiques ou géopolitiques, ou de sécurité internationale, les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement plus soutenu des collectivités restent extrêmement limités.

Il en résulte donc naturellement une forme de statuquo dans les relations entre l'Etat et les collectivités locales. Cette forme d'immobilisme reste cependant difficile à condamner, d'autant qu'au niveau macro-économique, la situation encore favorable des collectivités locales, sur le plan budgétaire et financier, n'impose pas, à court terme, la prise de décisions qui seraient devenues impérieuses.

Nonobstant ce qui précède, l'Etat a mis en place, au cours de cet automne, un dispositif qui doit permettre d'amoindrir les effets de la hausse des prix de l'énergie, et du coût du travail, pour le secteur public local.

Toutefois, ce dispositif lie en même temps hausse des coûts de l'énergie et augmentation du coût du travail, et prévoit des critères d'accès au dispositif qui croisent, cumulativement, des indicateurs de richesse des collectivités, et des indicateurs de performance de gestion. De ce fait, on peut regretter que l'Etat exclut de ce dispositif d'aide, à la fois des communes parmi les plus riches (ce qui semble aller dans le bon sens c'est à dire celui d'une meilleure équité territoriale), mais aussi toutes les communes ayant effectué des efforts importants de gestion ces dernières années, sans pour autant pouvoir être considérées comme riches. **On trouve en effet parmi cette dernière catégorie de collectivités, la ville de Hem, qui se trouve exclue du dispositif. Par conséquent, on peut regretter que ce dispositif vienne ainsi paradoxalement sanctionner sa bonne gestion.**

A ce stade d'élaboration du débat d'orientation budgétaire, on peut encore espérer que le gouvernement, interpellé sur cette faiblesse du dispositif proposé, n'en assouplisse (en les corrigeant) les critères d'accès, ce qui pourrait permettre, in fine, à la ville de Hem de devenir éligible.

D'autre part, et cela reste à souligner également sur le plan fiscal, l'augmentation votée au parlement du coefficient de revalorisation des bases fiscales apportera un regain de produit fiscal utile aux collectivités.

Quoiqu'il en soit, la situation financière de la ville de Hem reste **saine et solide**, même si on observe une érosion des excédents anticipés jusqu'à la fin du mandat.

Rappelons, tout de même, que notre commune n'a **plus** augmenté ses impôts locaux et ce depuis l'été 2018. Que, ce faisant, elle n'a **pas non plus de frais financiers à rembourser** aux prêteurs.

L'autofinancement bien qu'en diminution reste consolidé à un niveau moyen estimé de l'ordre de **2,5 à 3,5 millions d'euros** pour les dernières années du mandat, auxquels s'ajouteront les excédents reportés des années antérieures et les nouvelles recettes définitivement acquises en cours d'exercice.

En outre, **l'attractivité de la ville**, renforcée au cours des 3 derniers mandats a permis **d'augmenter**, sans aucune pression fiscale supplémentaire depuis plus de 10 ans, le produit des impôts locaux, **même si la suppression de la Taxe d'habitation** décidée par le gouvernement actuel **est venue altérer le bénéfice tiré de ces efforts**, effectués depuis 20 ans.

Enfin, la ville de Hem dispose **de réserves**, à hauteur de **13 millions d'euros**, reprises en tout ou partie, au fil de l'eau, pour couvrir et financer le programme d'investissement sur l'année 2023 et sur le reste du mandat.

En ces temps de grande incertitude, la **saine trajectoire financière** de la ville de Hem, constitue un atout majeur consolidant **sa capacité à agir** et faire face, encore aujourd'hui, aux futurs enjeux locaux.

L'orientation budgétaire 2023 sera axée prioritairement vers l'investissement, afin de confirmer l'objectif municipal de sobriété énergétique et de soutenir l'activité économique, et donc l'emploi. Par ailleurs, les investissements 2023 auront également pour objectif d'améliorer les conditions d'accueils de la population, et parmi elle, les plus fragiles et vulnérables de nos concitoyens, et d'assurer leur sécurité.

III) Orientations budgétaires et éléments prospectifs :

- a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale, après intégration en 2021 des taux de foncier Bâti du Conseil Départemental

Après intégration, en 2021, du taux départemental de la taxe foncière, l'année 2023 marquera **la 13^{ème} année consécutive, SANS hausse des taux d'impôts locaux**, attestant ainsi de la volonté affirmée de la ville de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Hémois.

	Evolution des taux des impôts locaux entre 2010-2022 (en %)							
	2010		2011-2019		2020	2021	2022	2023
TH	31,00%		31,00%		31,00%			
TFB	26,94%		26,94%		26,94%	46,23%	46,23%	46,23%
TFNB	61,90%		61,90%		61,90%	61,90%	61,90%	61,90%
Evol.	+ 2 %		0 %		0 %	0 %	0 %	0 %

La suppression progressive de la Taxe d'habitation, dont les effets définitifs ne seront connus qu'au terme de la mise en œuvre de la réforme soit en 2023, devrait toutefois restée neutre au regard du produit fiscal communal.

L'augmentation de produit fiscal 2023 résulte donc uniquement (avec néanmoins application du principe de prudence quant au périmètre réel de ces bases) du coefficient de revalorisation des bases fiscales décidé par l'Etat.

Eléments prospectifs : la ville de Hem ne prévoit aucune augmentation des taux des impôts directs locaux, et ce jusqu'au terme du mandat, soit en 2026.

b) L'engagement de l'Etat pour l'année 2023 : l'absence de cap et le statu quo

Pour 2023 et bien que le projet de loi de finances ne soit pas encore définitivement arrêté, l'hypothèse d'une quasi stabilité des concours versés aux collectivités reste raisonnable. Les concours de l'Etat inscrits au budget 2023 seront donc stabilisés au niveau perçu en 2022 s'agissant de la DGF et anticipés en légère augmentation s'agissant de la DSCS. Les éventuels écarts observés lors de la réception des notifications définitives des montants à percevoir, seront traités le cas échéant lors du budget supplémentaire 2023 ou par voie de décision modificative, en cours d'année.

Evolution de la DGF et de la DSU depuis 2014 (en K)										
	REA2014	REA2015	REA2016	REA2017	REA2018	REA2019	REA2020	REA2021	REA2022	BP2023
DGF	4 280	3 915	3 529	3 349	3 349	3 341	3 329	3 300	3 302	3 305
DSU	3 677	4 033	4 377	4 606	4 733	4 733	4 839	5 029	5 114	5 150

Une légère augmentation de la Dotation de Solidarité et de Cohésion sociale est anticipée au Budget 2023, tandis que la DGF reste stabilisée à son montant 2022.

Eléments prospectifs : Compte tenu de l'absence de cap liée à l'incertitude qui pèse sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités d'une part, et eu égard à la situation exceptionnellement dégradée des finances publiques nationales, et des différentes crises observées au niveau international, aucune évolution favorable des recettes en provenance de l'Etat n'est anticipée par la ville, dans ses projections financières et ce, pour toute la durée du mandat. En effet, même si la Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine, augmente régulièrement depuis quelques années, ces ressources supplémentaires ne sauraient être considérées comme totalement pérennes. Leur ampleur ne saurait par ailleurs constituer un véritable levier d'action publique locale, compte tenu du contexte inflationniste généralisé observé.

c) Le gel des montants prévisionnels de l'Attribution Communautaire et de la Dotation de Solidarité Communautaire.

L'Attribution Communautaire sera maintenue à son niveau observé en 2022. Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire, son évolution ne devrait pas non plus connaître d'évolution notable en 2023.

Ces deux ressources ont par essence, vocation à rester stables dans le temps.

Eléments prospectifs : le caractère figé de l'attribution de compensation n'est aujourd'hui pas remis en cause. Quant à la dotation de solidarité communautaire et sa corrélation à la situation économique Métropolitaine, celle-ci ne devrait cependant pas connaître de variation importante en 2023.

Le niveau des reversements de fiscalité en provenance de la Métropole Européenne de Lille est donc considéré comme stable pour l'année 2023.

d) Augmentation des recettes des domaines et des autres participations, notamment en provenance de la CAF

Les prévisions de recettes des domaines et de participations des partenaires institutionnels aux activités municipales, inscrites au budget primitif 2023 sont anticipées en hausse par l'effet cumulé du rattrapage des inscriptions budgétaires par rapport au niveau réel d'encaissement constaté au compte administratif n-1, mais aussi par la prévision d'augmentation de certains tarifs, au cours de l'exercice 2023, tout en préservant par ailleurs les populations les plus fragilisées.

Certaines recettes nouvelles accompagneront également un accroissement d'activité dans lequel les partenaires institutionnels s'engagent à côté de l'action municipale. C'est le cas par exemple de l'extension de la maison de la petite enfance, dont les coûts de fonctionnement sont en partie cofinancés par la Caisse d'allocations familiales.

D'autres augmentations de recettes sont issues des refacturations de coûts de poste dans le cadre d'une offre de service mutualisée avec des villes voisines, comme par exemple la police municipale, ou encore l'instruction du droit des sols. Elles peuvent être aussi consécutives, à l'application contractuelle des indexations de loyers.

Eléments prospectifs : Malgré la singularité du contexte actuel, la situation diffuse des familles, et la difficulté à appréhender leur niveau de fréquentation des activités municipales, et donc les recettes induites par celle-ci, l'évolution de ces recettes est néanmoins anticipée en hausse pour l'année 2023, compte tenu des arguments déployés ci-dessus.

e) Recettes d'investissement : difficiles à mobiliser et à anticiper

Les recettes inscrites et prévues dans la contractualisation avec l'Etat et les autres partenaires dans le cadre du **renouvellement urbain**, peuvent être considérées comme acquises. Toutefois, elles restent conditionnées, dans leur versement, à la justification de dépenses effectivement réalisées.

S'agissant des autres recettes d'investissement, leur anticipation et leur prévision reste un exercice difficile, de sorte que la ville reste prudente sur le rythme et la hauteur des inscriptions budgétaires. Pour 2023, ce sont donc 500 000 euros qui seront inscrits au budget, en fonction des notifications reçues pour des opérations

programmées en 2023 ou démarrées en 2022 (et n'ayant titre de 2022).

En cours d'année, ces recettes seront abondées le cas échéant d'autres recettes dont le caractère certain n'est pas encore parfaitement établi au moment de la préparation du débat d'orientation budgétaire (dossier de subvention en cours d'instruction auprès des partenaires institutionnels, cessions immobilières en cours, ou encore dispositif « exceptionnel » décidé par l'Etat ou d'autres partenaires, comme ce fut le cas par exemple du « plan de relance »).

Le cas échéant, ces prévisions seront ajustées dès le début 2023, par voie de décision modificative ou un peu plus tardivement lors de l'élaboration le budget supplémentaire pour tenir compte du rythme effectif des accords de subventions définitivement acquis.

Eléments prospectifs : Sur la période 2023-2024, l'estimation des recettes d'investissement, fortement liée aux investissements programmés, et aux décisions des autres partenaires publics restera prudente et se fera davantage au fil de l'eau, au fur et à mesure de la réception effective des notifications. Le recours aux décisions modificatives, voire l'inscription lors de la reprise des résultats n-1 au budget supplémentaire représenteront autant d'opportunités pour permettre l'inscriptions de recettes ayant un caractère libérateur certain ou quasi certain.

f) La reprise des excédents du budget annexe « Blanchisserie »

L'année 2022 aura consacré le transfert vers le budget principal de la ville des excédents de clôture du budget annexe « Blanchisserie » (zone d'aménagement en faveur du commerce et de l'artisanat). Ces excédents non affectés en totalité en 2022, viendront augmenter les résultats 2022, repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant d'environ 2,5 millions d'euros. Ils contribueront donc au renforcement, à titre exceptionnel, de l'autofinancement des investissements 2023 inscrits au budget supplémentaire.

g) La Masse salariale : maitrisée tout en intégrant les priorités de la ville

Structure des effectifs et de la masse salariale (base : informations disponibles au 1^{er} novembre 2022) :

🔗 **Les effectifs 2023 :**

Au total ce sont **358 postes** qui seront pourvus au 1^{er} janvier 2023 représentant **308,66. Equivalents Temps Plein (E.T.P)**, répartis en 216 titulaires et 142 agents contractuels. La plupart des non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire.

Par rapport à 2022, le nombre de titulaires diminue d'environ 3,34 %, alors que le nombre d'agents contractuels augmente de 7.87 %. Ces augmentations s'expliquent, entre autres, par la stagiairisation d'agents contractuels (résorption de la précarité de la FPT) et également au recrutement d'apprentis dans le cadre d'une amélioration de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

🔗 **La masse salariale 2023 :**

*Au total, la masse salariale 2022, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, **d'environ 11 925 000 euros (y compris budget annexe Zéphyr)**, soit une progression par rapport à 2022 de + 5,68 %.*

Cette augmentation est due à l'augmentation de la valeur du point d'indice passée en 2022 de 4,69 euros à 4,85 euros, impactant l'ensemble des agents de la Fonction Publique toutes catégories confondues. Aussi, elle est liée au reclassement des agents de la catégorie B et C, et la bonification d'ancienneté d'une année octroyée aux agents. L'impact de ces mesures est une réduction de la durée d'avancement d'échelon et des passages d'échelons sur 2022 et 2023. Enfin, il y a lieu de préciser que l'augmentation du SMIC implique une nécessité d'augmenter l'indice de rémunération des agents de catégorie C classés du 1^{er} au 6^{ème} échelon.

L'augmentation observée de la masse salariale en 2023, prend également en compte l'augmentation des effectifs consacrées à l'extension du nombre de place d'accueil à la Maison de la Petite Enfance (+ 11 places).

🔗 **La gestion du temps de travail 2023 :**

L'ensemble des agents de la collectivité réalise 1607h00 à l'année conformément aux directives de l'Etat.

Au final, ce sont 650 000 euros de crédits supplémentaires qui seront inscrits en 2023 pour couvrir l'ensemble des hausses de rémunérations reprises ci-dessus. Pour parvenir à l'équilibre budgétaire, sans dégrader l'offre de service à la population, c'est donc un effort considérable qui a été effectué. Pour autant celui-ci, compte tenu de son ampleur importante, ne permet plus à la ville de disposer de marges de manœuvres supplémentaires. Par conséquent, les possibilités d'augmentations salariales et/ou d'augmentation des effectifs deviennent extrêmement limitées, voire nulles.

Par ailleurs, afin de maîtriser l'effet de cette hausse de la masse salariale sur les exercices 2024 et suivants, des efforts de rationalisation devront être entrepris, ainsi que la recherche de mutualisation avec les villes voisines, ou la Métropole.

h) Economies d'énergies :

Dans la continuité de la délibération prise au Conseil Municipal d'octobre, et comme évoqué par ailleurs, la ville orientera prioritairement ses investissements en faveur de la recherche d'économies d'énergies.

Ainsi, c'est un objectif de 30% d'économie d'énergie qui est fixé, avec comme point d'atterrissage le mois de décembre 2023, et en comparaison donc avec décembre 2022.

La ville ne maîtrisant pas les cours des marchés internationaux de l'énergie, il s'agit bien évidemment d'un objectif évalué en termes d'unités d'énergies consommées, et non en euros.

L'atteinte de cet objectif passera par la mise en application dans la délibération prise au Conseil municipal d'octobre et notamment par :

- Des efforts de la part des usagers (associations notamment, mais aussi les usagers des écoles, et autres salles culturelles et sportives)
- Des investissements en faveur d'économies d'énergies, dont la smart city.
- Le remplacement complet de l'éclairage public par de nouveaux dispositifs techniques beaucoup plus économes.

Cet objectif, que la ville considère comme ambitieux mais atteignable, se traduit par une inscription budgétaire en hausse, tout de même de 260 000 euros.

i) Un endettement nul et un autofinancement dégradé mais n'obérant pas l'avenir

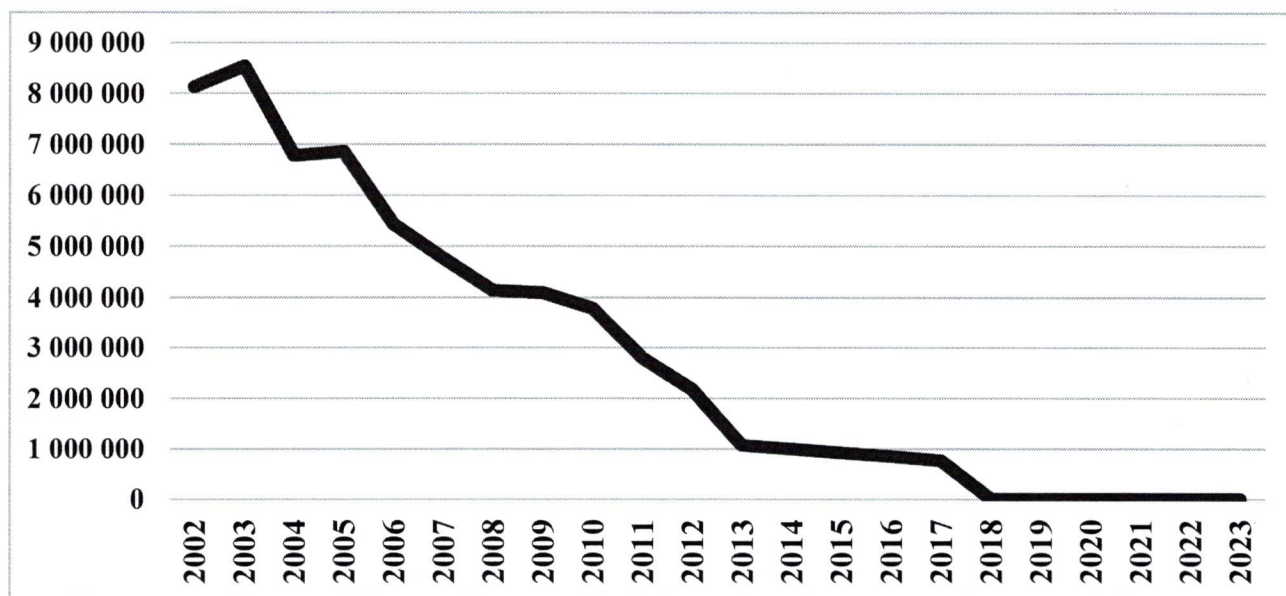
Au terme de 20 années d'efforts de gestion, la ville de Hem a soldé définitivement et par anticipation son encours de dette, au cours de l'été 2018.

Depuis, elle n'a recouru à aucun nouvel emprunt, pas plus qu'elle ne prévoit de le faire au cours de l'exercice 2023.

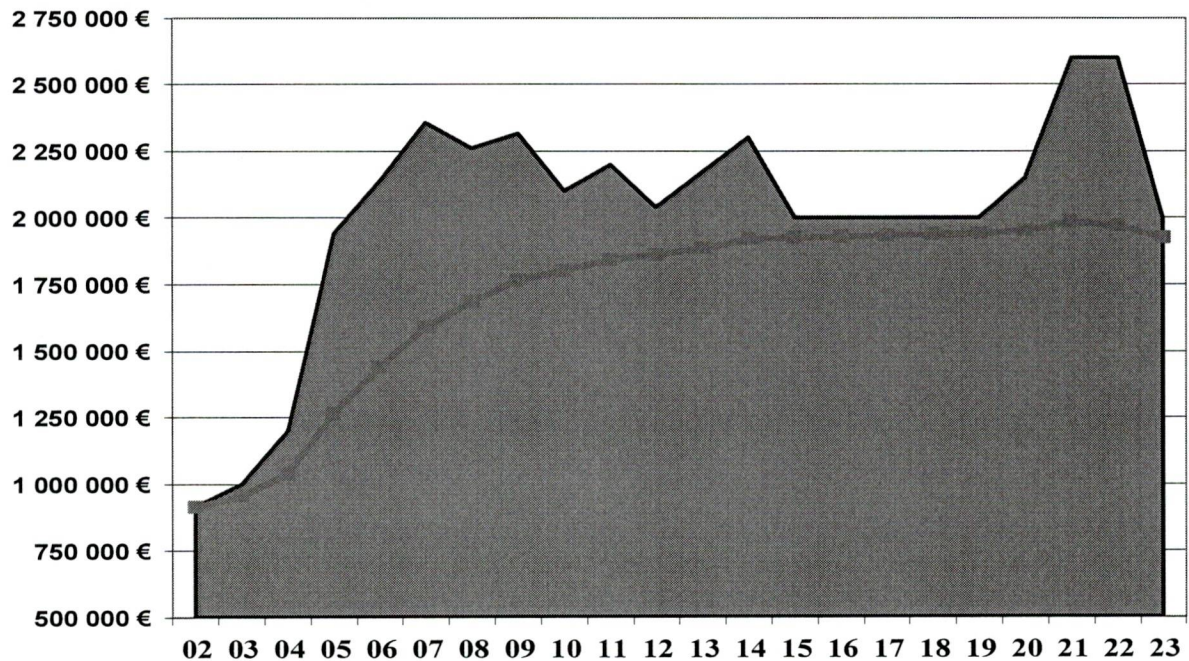
La dette municipale sera donc nulle (égale à zéro) au terme de l'année 2023, pour la 6^{ème} année consécutive.

Afin de poursuivre l'entretien du patrimoine, mais aussi le rythme d'investissement permettant d'accompagner son développement, et de renforcer son attractivité, la ville de Hem **stabilisera l'autofinancement** de ses investissements, à une hauteur estimée entre 2,5 à 3,5 millions d'euros, hors intégration des excédents antérieurs.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE AU 1^{ER} JANVIER



CONSOLIDATION DE L'AUTOFINANCEMENT



Eléments prospectifs : jusqu'à 2025 inclus, aucun emprunt nouveau n'est prévu, tandis que l'autofinancement sera stabilisé prévisionnellement autour d'un niveau projeté entre 3 et 3,5 millions d'euros, après reprise des excédents antérieurs.

- j) Des Plans Pluriannuels d'Investissement et de Maintenance en accompagnement de gros projets d'investissement en faveur de la mutation de la ville

**PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT
 ET DE MAINTENANCE
 (en euros)**

	Montant Annuel (délibération)	Montant 2023
PPI Ecoles & Restaurants Scolaires	150 000 €	220 000 €
PPI Numérique dans les Ecoles	20 000 €	0 €
PPI solidarité & petite enfance	80 000 €	90 000 €
PPI Mobiliers Urbains	80 000 €	80 000 €
PPI Culture	100 000 €	100 000 €
PPI Sport	150 000 €	120 000 €
PPI Voirie, E.P & Enfouissements réseaux	250 000 €	250 000 €
PPI Radars Pédagogiques	20 000 €	20 000 €
PPI Vidéo Protection	250 000 €	250 000 €
PPI Aides aux Particuliers	100 000 €	100 000 €
PPI Autres Patrimoines	50 000 €	50 000 €
PPI Chemins Piétonniers & Pistes Cyclables	125 000 €	125 000 €
PPI Matériel	100 000 €	100 000 €
PIG Habitat Durable (fin 2022)	30 000 €	0 €
PPIM 3000 Arbres & Forêts Urbaines	50 000 €	50 000 €
PPIM Véhicules	100 000 €	100 000 €
TOTAL GENERAL	1 655 000 €	1 655 000 €

L'année 2023 est marquée d'une part, par un retour à l'enveloppe budgétaire annuelle prévue en début de mandat, ainsi que par une réorientation des dépenses inscrites dans les PPIM(s), en faveur de la sécurité des équipements et des utilisateurs, mais également en faveur des économies d'énergies.

- k) Les autres investissements :

L'année 2023 consacrera la troisième année pleine de réalisation du mandat. Au-delà des PPIM(s) évoqués ci-dessus, seront inscrits au budget primitif 2023 les crédits suivants :

Projet	
<i>Projet de "Tiers lieu" : études de structure préalable à l'aménagement</i>	20 000,00 €
<i>Dojo : avances sur Assistance à maîtrise d'oeuvre</i>	246 000,00 €
<i>Lancement procédure Assistance à Maîtrise d'Œuvre - Site Leplat</i>	4 000,00 €
<i>Lancement procédure Assistance à Maîtrise d'Œuvre - Site B. Pascal</i>	4 000,00 €
<i>Acquisition foncières : réserve non affectée</i>	300 000,00 €
<i>Espaces extérieurs Bournazel</i>	94 700,00 €
<i>Smart City : automates</i>	100 000,00 €
<i>Chauffage (P3) : remplacement + grosses réparations</i>	55 000,00 €
<i>Salle de sport Beaumont : étude technique du bâtiment</i>	30 000,00 €
<i>Site Schweitzer : remboursement ANCT - étude juridique et foncière</i>	4 200,00 €
<i>Ilot de fraîcheur Mail Dunant</i>	250 000,00 €
<i>D. de Tassigny : démarrage 2ème tranche - isolation, menuiseries, portes</i>	100 000,00 €
<i>Site Leplat Zéphyr - 1ères situations de travaux de démolition</i>	430 000,00 €
<i>Total dépenses affectées - hors PPIM(s)</i>	1 637 900,00 €
<i>budget participatif</i>	50 000,00 €
<i>Total budget participatif</i>	50 000,00 €
<i>Enveloppe d'urgence (non affectée)</i>	7 100,00 €
Total investissements - Hors PPIM(s)	1 695 000,00 €

Conclusion :

A nouveau, le contexte dans lequel la ville doit déterminer ses orientations budgétaires pour l'année à venir, est donc particulièrement sujet aux plus vives incertitudes. Par conséquent, la ville doit s'appuyer sur les atouts que constituent d'une part une situation financière saine, d'autre part un programme d'investissements largement anticipé et répondant à une diversité d'enjeux identifiés de longue date, pour établir un budget qui accélère le rythme des transitions là où la nécessité l'exige, tout en s'inscrivant dans la continuité des fondamentaux de son projet, axé sur la modernisation des équipements, la cohésion sociale et le dynamisme de la vie locale. Dans ce cadre, les perspectives pour 2023 dessinent un budget à la fois sérieux et prudent, au profit d'une ville active et mobilisée sur l'amélioration des services apportés aux Hémois.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A 29 voix pour et 2 voix contre (Mathilde LOUCHART et Jacques DUPONT), le Conseil Municipal acte le débat d'orientation budgétaire tel que présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

